



N°	25	03	25
----	----	----	----

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COGNIN**

DATE DE LA CONVOCATION

5 mars 2025

DATE DE PUBLICATION

5 mars 2025

Le 11 mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente
Le Conseil municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal
sous la Présidence de M. Franck Morat, Maire

Présent-e-s : M. Machet, M. Pravaz, Mme Castagno, M. Jay, M. Belhaj,
Mme Coassy, M. Vallier, Mme Vallin-Balas, Mme Perrier, M. Ancrenaz,
M. de Lambert, M. Gautier, Mme Mithieux, Mme Traversier, Mme
Mareschal, M. Rey M. Sereno, Mme Vernay, M. Perrier.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

29

PRESENTS

20

VOTANTS

27

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mme Charles, Mme Joyau-Collin, M. Blanc, Mme
Grange, M. Deshayes, Mme Cabrani, M. Bejaoui.

Délégation de vote : Mme Charles à Mme Castagno, Mme Joyau-Collin à
M. Machet, M. Blanc à M. Pravaz, Mme Grange à M. Vallier, M.
Deshayes à M. Morat, Mme Cabrani à M. Belhaj, M. Bejaoui à Mme
Mareschal.

Absent-e-s : Mme Labiod, M. Duran-Mulas.

Secrétaire de la séance : M. Ancrenaz.

OBJET :

**PLUi-HD – Avis PPA
(Personne Publique
Associée) de la Commune**

Madame Charles, adjointe à l'urbanisme et au développement durable, rappelle que Grand Chambéry a soumis pour avis le projet de modification du PLUi-HD arrêté pour enquête publique.

Ce projet de modification avait déjà fait l'objet d'une discussion e commission urbanisme du 10 octobre 2024 dans le cadre de la concertation et en commission mixte « urbanisme et développement durable » et « commerces et vie économique » du 26 février 2024.

Les modifications portent sur des évolutions du Programme d'orientation d'ensemble (volets déplacements et habitats) et diverses évolutions réglementaires et des orientations d'aménagement et de programmation thématiques et sectorielles.

Les évolutions spécifiques à Cognin portent sur :

- La modification de l'OAP Villeneuve,
- La création d'un emplacement réservé pour une continuité cyclable dans la montée de Vimines,
- Des inscriptions graphiques liées aux continuités écologiques,
- L'inscription d'une zone de risque aux abords du chemin de ronde suite à un glissement de terrain,
- La création d'un emplacement réservé pour voirie en vue de se substituer partiellement au chemin de ronde et ainsi de permettre la desserte d'habitations en toute sécurité,
- La création d'un PIZ ("Plan d'Indexation en Z) partiel au Pontet,

- L'ajout d'inscriptions graphiques boisements et espaces paysagers à enjeux écologiques.

Ces modifications n'ont pas fait l'objet de remarques lors de la commission du 26 février 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve cette modification du PLUi-HD soumise à enquête publique sans réserve.

Certifié conforme par Monsieur le Maire

Le Maire



Franck MORAT